

## Deuxième édition du Rapport parlementaire mondial sur le thème

### *Demander des comptes au gouvernement : réalités et perspectives du contrôle parlementaire*

#### **A propos de la deuxième édition du Rapport parlementaire mondial**

30 novembre 2015

La fonction de contrôle constitue une obligation constitutionnelle officielle ou une obligation statutaire de longue date de la majeure partie des parlements. Cette fonction parlementaire a pris une importance croissante au fur et à mesure que se développait le pouvoir de l'exécutif. Du point de vue des citoyens, il est essentiel que l'instance élue soit en mesure d'exercer un droit de regard et un contrôle sur l'exécutif. Cependant, alors que presque tous les parlements sont confrontés à une demande croissante de l'opinion publique en matière de contrôle, les capacités parlementaires en la matière diffèrent considérablement.

La deuxième édition du Rapport parlementaire mondial portera sur deux questions centrales :

- Quel est le degré d'efficacité du parlement dans l'accomplissement de son rôle de contrôle de l'action gouvernementale ?
- Comment cette efficacité pourrait-elle être améliorée ?

Pour répondre à ces deux questions fondamentales, le rapport se penchera sur quatre domaines liés entre eux :

**Qualité de l'environnement** : Quelle influence l'environnement politique et institutionnel exerce-t-il sur l'efficacité du contrôle ? Quelle est l'incidence du mode de gouvernement et de scrutin ? Dans quelle mesure le gouvernement tient-il compte du contrôle parlementaire ? Quelle influence la compétition entre les partis politiques et le rôle joué par l'opposition exercent-ils ? L'opinion publique se sent-elle concernée par le contrôle parlementaire ?

**Capacité institutionnelle** : Quels efforts sont-ils consentis pour renforcer la capacité du parlement à réaliser un contrôle efficace ? Dans quel sens les règles, la procédure, les mécanismes et les outils parlementaires ont-ils récemment évolué ? Quelle capacité l'administration parlementaire a-t-elle de fournir les recherches et les analyses indépendantes facilitant l'exercice du contrôle parlementaire ? Comment les partenariats, notamment avec les institutions supérieures de contrôle et la société civile, pourraient-ils être renforcés ?

**Volonté politique** : Qu'est-ce qui motive les parlementaires à mener des activités de contrôle ? Quelle sont les incitations et les freins à la réalisation d'activités de contrôle de la part des parlementaires ? Quel est le lien entre représentation et contrôle et satisfaction des besoins et des attentes des citoyens ?

**Mesure et évaluation** : Comment le parlement rend-il compte au public du contrôle qu'il exerce ? Dans quelle mesure est-il possible d'évaluer l'incidence du contrôle parlementaire sur le

fonctionnement du gouvernement et sur la vie de la population ? Quelles difficultés l'évaluation de l'efficacité du contrôle parlementaire pose-t-elle ?

Le rapport abordera ces divers domaines dans une perspective intégrant la dimension du genre grâce à une analyse de la volonté et de la capacité du parlement à demander des comptes au gouvernement en matière de parité et à veiller à ce que le contrôle parlementaire tienne compte de la dimension du genre, ainsi que de la capacité des hommes et des femmes parlementaires à mener des activités de contrôle et de l'influence exercée par le nombre de femmes au parlement sur le contrôle parlementaire. L'environnement est-il propice à la parité et à l'autonomisation politique des femmes ? Le parlement a-t-il créé des mécanismes visant à faciliter l'exercice du contrôle parlementaire relatif aux engagements pris en matière de parité, par exemple des commissions chargées de la parité ou des forums de femmes parlementaires ? Dans l'affirmative, quel est le degré d'efficacité de ces mécanismes ?

Figureront au nombre des grandes thématiques abordées dans le rapport : le contrôle budgétaire, le contrôle des résultats obtenus grâce aux politiques appliquées dans divers domaines, le contrôle des obligations internationales et le contrôle relatif aux Objectifs de développement durable.

Le rapport s'interrogera sur l'importance du contrôle exercé par le parlement, la signification et les éléments constitutifs d'un « contrôle efficace » et les conséquences d'une absence de contrôle.

Il tiendra compte des différences de contexte : Etats sortant d'un conflit ou fragiles, transitions démocratiques, petits Etats insulaires en développement, modes de gouvernement décentralisés.

Sur la base des recherches réalisées, il formulera des recommandations visant à proposer des solutions pour améliorer comme suit l'efficacité globale du contrôle parlementaire :

- Amélioration de l'environnement dans lequel s'insère le contrôle parlementaire
- Accroissement de la capacité institutionnelle du parlement à exercer son droit de regard
- Renforcement de la volonté politique des parlementaires de s'acquitter concrètement de leur mission de contrôle

**Note relative à la terminologie** : le terme « contrôle » est utilisé dans ce projet. Certains parlements emploient d'autres termes (examen, droit de regard, évaluation des politiques publiques...) pour décrire des fonctions qui sont globalement les mêmes. Par « contrôle parlementaire » on entend toute activité liée à un examen (qui doit pouvoir être critique) des dépenses, de l'administration et des politiques du gouvernement en place. Les activités de contrôle incluent par exemple les séances de questions aux ministres, la tenue d'auditions publiques, l'examen des rapports des services publics, l'analyse des rapports d'audits, etc. Aux fins de ce projet, le contrôle parlementaire n'englobe pas les activités liées aux fonctions législatives telles que les études préalables à des projets de loi.

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la seconde édition du Rapport parlementaire mondial à l'adresse : [www.ipu.org/gpr2-f](http://www.ipu.org/gpr2-f).